

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle intra-entreprise et inter-entreprises organisées par MATFORM, elles définissent les conditions dans lesquelles MATFORM réalise une formation pour le compte de ses Clients.

Le terme « *Client* » désigne aux présentes conditions générales la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes telles que ses salariés, des prestations de formation accompagnées ou non de services de restauration auprès de MATFORM.

Toute commande de prestation auprès de MATFORM par le Client, est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente et la signature des documents contractuels prévus à l'Article 2 ci-dessous, et emporte de plein droit leur acceptation par le Client.

MATFORM effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance.

Le Client qui contracte avec MATFORM, reconnaît avoir une parfaite connaissance des CGV et s'y soumettre sans réserve. Il renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contraires, et notamment de ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à MATFORM ; même dans l'hypothèse où celui-ci en aurait eu connaissance.

Les CGV sont consultables sur le Site web de MATFORM et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de MATFORM, sans autre formalité que leur mise en ligne sur le Site web, seule la dernière version sera applicable et/ou celle à la date d'émission de la Convention par MATFORM. Ces modifications n'ouvrent droit à aucune indemnité au profit du Client.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION - CONVENTION - CONVOCATION

L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur ou du (des) participant(s).

Cette commande doit être formalisée au moyen d'une convention de formation professionnelle.

La convention mentionne, outre les mentions obligatoires :

- le titre de l'action de formation et sa référence
- les dates, lieu, durée et horaires de la session choisie
- les nom(s) et prénom(s) du ou des participants, si connus,
- les coordonnées précises du Client (adresse, téléphone, numéro de SIRET), le nom, prénom et fonction de son représentant dûment habilité,
- l'objectif professionnel de l'action de formation.

Si, au moment de la passation de commande, le ou les noms des participants ne sont pas connus par le Client, celui-ci peut les communiquer à MATFORM au plus tard 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session en ayant pris soin au préalable de vérifier l'applicabilité des prérequis

L'acte contractuel défini par la Convention est définitivement acté dès sa signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnent lieu à la signature d'un avenant

Le Client s'engage dans les plus brefs délais et au plus tard 48 h avant la date de démarrage de la formation, à retourner un exemplaire signé et - pour les Clients professionnels - portant son cachet commercial.

CGV MATFORM

Siret N° 334 204 971 00017 – 27 Boulevard Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23760425576 auprès du préfet de région Haute Normandie
(ce numéro ne vaut pas agrément d'état).

Dès réception des nom, prénom, date de naissance des apprenants, une convocation nominative à la session de formation est transmise au Client, expédiée à son adresse électronique. Cette convocation comporte les informations suivantes : date, lieu, horaires, plan d'accès ainsi que tout renseignement d'ordre pratique et, le cas échéant, attestations et équipements de protections individuelles nécessaires au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3 – MODALITES ET VALIDATION DES FORMATIONS

L'ensemble des actions de formation dispensées par MATFORM est le fruit de la collaboration entre des experts de nos entreprises, reconnus pour leurs connaissances et sont assurées sur la base de cours dispensés par un formateur dont les compétences ont été examinées et contrôlées.

A l'issue de la formation, les prestations réalisées par MATFORM donnent lieu à la délivrance d'une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la Formation.

MATFORM est autorisé à sous-traiter la réalisation d'une formation. Toutefois, il demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant de la Formation.

Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur en vigueur dans les locaux où se déroule la formation. Le Client s'engage à transmettre le règlement intérieur à son ou ses stagiaires et de s'assurer de leur engagement à le respecter.

La satisfaction des parties prenantes est systématiquement évaluée par le biais d'enquête de satisfaction. Ces évaluations sont indispensables afin d'assurer une veille permanente de la qualité des prestations et leur apporter les évolutions nécessaires.

ARTICLE 4 – PRIX

Le montant des prestations de formation est sur demande, puis est déterminé dans la convention de formation.

Sauf dispositions particulières, il inclut le coût des intervenants, les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que celle du matériel pédagogique.

Les prix des formations sont ceux convenus dans notre grille de tarif en vigueur ou dans les conventions pour des dispositions particulières définies dans la convention.

Ils s'entendent frais de déplacement du formateur inclus (France métropolitaine, International nous consulter).

Les tarifs des services associés, tels que la restauration des bénéficiaires, sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'une session à l'autre.

ARTICLE 5 – ANNULATION – REPORT -ABSENCE

Annulation du fait de MATFORM : MATFORM se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation en cas de conditions météorologiques (vent tempétueux, enneigement, canicule, ...) ; sanitaires ; ... pouvant présenter un risque pour la sécurité des stagiaires ; en cas de quorum non atteint ; de grève des transports, blocage routier. Dans ce cas, MATFORM informe le Client dans les plus brefs délais, et lui propose de reporter l'inscription sur une prochaine session de formation, conformément aux conditions d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation définies dans la convention.

Annulation du fait du Client : Pour des raisons liées au bon déroulement des formations, le nombre de reports et d'annulation doit être réduit au maximum.

Chaque stagiaire doit être responsabilisé sur sa présence en formation aux dates qui lui ont été communiquées.

Ainsi, le système de pénalité en vigueur en cas d'annulation, d'absence ou de report de participation est le suivant :

- Sans frais dans un délai de prévenance de 5 jours ouvrés avant le début du stage.
- Avec règlement de 50% du montant prévu dans un délai de prévenance de 3 jours ouvrés avant le début du stage.
- Avec règlement du total du montant prévu en cas de non-présentation d'un effectif suffisant (4 personnes) ou d'une prévenance le premier jour prévu de la formation.

CGV MATFORM

Siret N° 334 204 971 00017 – 27 Boulevard Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23760425576 auprès du préfet de région Haute Normandie (ce numéro ne vaut pas agrément d'état).

Exonération de pénalités pour les cas suivants :

- *Tout arrêt de travail survenu dans les 48 h avant la formation, sur justificatif*
- *Evénement familial imprévisible, sur justificatif (décès, hospitalisation famille proche, naissance).*

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE

Les intervenants MATFORM sont tenus à une obligation de discrétion, portant sur les informations et les documents dont ils ont communication à titre confidentiel, au cours du déroulement de leurs missions.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d’auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du Client et de son personnel sont propriété de MATFORM, de ses co-contractants, sous-traitants ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l’exploitation, la reproduction, l’adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de tout ou partie de ceux-ci sont interdites, tant pour le Client que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

ARTICLE 8 – LITIGES

Pour tout différend relatif à l’exécution de la convention, le règlement à l’amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de l’ordre judiciaire sont compétents pour traiter du litige.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Les conditions générales de vente et toutes relations de MATFORM avec ses Clients relèvent de la loi française.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DE MATFORM

L’obligation souscrite par MATFORM dans le cadre des prestations qu’elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

CGV MATFORM

Siret N° 334 204 971 00017 – 27 Boulevard Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Déclaration d’activité enregistrée sous le n° 23760425576 auprès du préfet de région Haute Normandie
(ce numéro ne vaut pas agrément d’état).